

ÉDITORIAL

BENOÎT MATHIEU

Salaire raboté pour les députés trop absents

Comme un air de liste de présence

La mesure a été votée mercredi en groupe de travail (lire en page 6). À l'instar de ce qui se fait déjà en séance plénière, ainsi que dans d'autres assemblées, les députés jouant les filles de l'air et ratant trop de votes en commission à la Chambre verront leur salaire raboté. L'idée est bonne. Si ces «listes de présence» sont dressées en plénière, il est pertinent qu'elles le soient également en commission. Car c'est là que les débats techniques sont menés et que l'on auditionne les experts. Cela évitera à certains la tentation de se montrer tapageurs mais légers, en venant faire du show en plénière – devant les caméras – tout en n'ayant jamais mis les pieds en commission.

La mesure est bonne. Ou, disons plutôt, elle va dans le bon sens. Ce qui ne l'empêche pas de souffrir de solides faiblesses.

Un jour, le décumul devra libérer la Chambre de ceux qui estiment qu'elle ne mérite pas toute leur attention.

Déjà, cela revient en quelque sorte à résumer le travail parlementaire au vote. Tout aussi réducteur que limiter l'activité d'un député au nombre d'interpellations ou de questions qu'il (dé)pose. Parce que les petits malins pourront très bien débouler au moment du vote, en ayant tout autant négligé leur devoir de

parlementaire. On a encore en tête ces images d'eurodéputés pris la main dans le sac, à se défiler sitôt leur nom inscrit sur le registre. D'autant plus simple que les consignes de vote sont souvent dictées par les partis. C'est ce que l'on appelle une faille.

Ensuite, aborder l'absentéisme des parlementaires sans en cerner la cause est un peu court. Si les députés battent la campagne au lieu de peaufiner nos futurs textes de loi, c'est tout simplement parce qu'ils ont autre chose à faire. Parce qu'ils ne sont pas que députés. Qu'il leur est encore loisible d'être non seulement députés, mais aussi échevins, bourgmestres, présidents de parti. Ou avocats, entrepreneurs, voire maçons. Bref, de cumuler les fonctions, aussi bien dans le public que dans le privé. Un jour, par la porte ou par la fenêtre, le décumul devra libérer la Chambre de ceux qui estiment qu'elle ne mérite pas toute leur attention. En attendant, on devra se contenter de demi-mesures comme celle-ci. D'emplâtres sur une jambe de bois.